

2018 – l'année de tous les défis?! — Révision de la loi sur le droit d'auteur, initiative No Billag, licences pour utilisations online, développement de «Mon compte»... C'est avec ces sujets qu'en 2018 également, SUISA poursuit l'objectif de proposer des services efficaces à ses membres et de créer des conditions-cadres optimales. Nous sommes prêts à relever ces défis!

Irène Philipp Ziebold, Directrice [ARTICLE COMPLET suisablog.ch/fr/interne](http://ARTICLE.COMPLET.suisablog.ch/fr/interne)

SUISAinfo

Les articles dans leur intégralité
SUISAblog.ch

Actualités pour les membres de SUISA / Février 2018



PHOTO: RADIO BEO

L'Association des Musiciens Suisses a décerné pour la première fois en 2017 un «SwissMusicOnAir-Award». Elle récompensait ainsi la radio privée concessionnée présentant la plus grande proportion de musique suisse (pop) dans ses programmes; il s'agissait de la radio locale subventionnée Radio BeO.

PLEINS FEUX SUR ...

Émetteurs subventionnés: plus grande diversité et davantage de répertoire SUISA

Les émetteurs radio et TV subventionnés accordent globalement une place importante dans leurs émissions à la musique des membres de SUISA. Il convient donc de refuser la suppression des contributions solidaires en faveur des médias du service public.

TEXTE Andreas Wegelin et Manu Leuenberger

Les émetteurs de radio suisses subventionnés diffusent en moyenne une proportion plus élevée de musique de membres SUISA que les chaînes ne bénéficiant pas d'un financement public. La diversité des morceaux de musique diffusés est de plus nettement plus

importante chez les émetteurs soutenus par la Confédération que chez les chaînes ne bénéficiant pas d'un financement public.

Un (co-)financement par la Confédération contribue ainsi à une bonne présence de la création musicale suisse et à la diversité dans les programmes d'émission. Cette conclusion ne vient pas de nulle part; elle ressort de données issues de déclarations d'utilisation mises à disposition par les sociétés de gestion SUISA et Swissperform.

Pour qu'une entreprise puisse diffuser des programmes de radio et/ou de télévision en Suisse ou au Liechtenstein, ou les injecter dans des réseaux câblés, un contrat de licence doit impérativement être conclu avec SUISA. Sur la base de ce contrat, les émetteurs sont tenus de fournir à SUISA des informations détaillées relatives aux programmes diffusés.

Proportion de musique de membres SUISA diffusée

Les informations relatives à la musique diffusée doivent notamment comprendre les titres



Léonard Gogniat,
chanteur de Carrousel

«Cette initiative menace la création musicale et la diffusion des artistes suisses. Pour que le public puisse continuer à découvrir et à apprécier la musique romande et suisse, le maintien des radios et télévisions est primordial.»



Gotthard, Groupe de rock

«Pour nous en tant que musiciens, il est clair que cette initiative doit être refusée. Elle menace notre diversité culturelle, notre individualité et par conséquent l'identité de la Suisse.»

des œuvres musicales, les noms des compositeurs et des interprètes ainsi que la durée d'émission. Ces informations détaillées permettent une répartition correcte des redevances encaissées ainsi que le versement aux auteurs et éditeurs dont les œuvres ont effectivement été diffusées.

Les déclarations d'émission fournissent une vue d'ensemble du programme musical d'un émetteur. SUISA peut notamment évaluer la proportion de musique de ses membres. Le morceau est considéré comme appartenant au répertoire de SUISA si l'un des auteurs au moins est membre de notre société de gestion. Si aucun des auteurs n'est membre SUISA, le morceau est classé dans le «répertoire restant», quels que soient les interprètes.

Chris Wicky, compositeur, parolier, guitariste et chanteur (The Company of Men, Favez)

«Avec mes groupes, j'ai eu la chance de tourner dans le monde entier et ceci n'aurait jamais pu arriver sans le soutien de nos radios et de nos télévisions nationales. Ne tuez pas la prochaine génération de musicien.ne.s suisses indépendant.e.s, ne tuez pas Couleur 3, Rete 3 ou Virus. La musique suisse est en ébullition, nos médias nationaux sont la flamme sous le chaudron, soutenez la culture indépendante nationale!»

Ces chiffres de 2016 permettent de dégager une tendance très claire: les radios subventionnées accordent davantage de place à la musique des membres SUISA que les radios financées par le privé. Il est à noter que les programmes de la SSR ne sont pas les seuls à proposer une proportion relativement élevée de répertoire SUISA; c'est également le cas de radios locales comme Radio BeO, Radio Fribourg ou Kanal K. Ces dernières obtiennent également des parts de la redevance radio/TV. Le mandat de prestation lié à la redevance montre ici son efficacité. →

↳ Les mandats de prestation/programmation diffèrent pour le service public à l'échelon national (SSR) et régional (émetteurs privés), même s'ils ont dans les deux cas pour base l'article 93 de la Constitution fédérale: «la radio et la télévision contribuent à la formation et au développement culturel, à la libre formation de l'opinion et au divertissement. Elles prennent en considération les particularités du pays et les besoins des cantons. Elles présentent les événements de manière fidèle et reflètent équitablement la diversité des opinions.»

Diversité dans les programmes musicaux des émetteurs de radio suisses

Le mandat culturel de la SSR inclut l'obligation de s'intéresser à l'actualité culturelle, de l'encourager et de contribuer à la formation dans ce domaine. Dans le cadre de ce mandat de prestations, la SSR et les associations et institutions de la branche musicale ont défi-



Zeno Gabaglio, musicista

«La musica svizzera nasce, si sviluppa e si diffonde anche grazie al Servizio pubblico. NO a No Billag, per un Sì alla musica svizzera.»



Mark Kelly, Singer/Songwriter

«Culture is what stops the world from killing each other.»

ni certaines valeurs indicatives, matérialisées par la Charte de la musique suisse, cela afin de promouvoir la création musicale suisse. L'effet positif du mandat de service public sur la diversité des programmes est mis en évidence par une analyse des émissions de radio datant de 2015 et basée sur une évaluation de Swissperform:

Franz Treichler, compositeur et chanteur du groupe «The Young Gods»

«La diversité des opinions en Suisse est menacée par l'initiative No Billag. Notre démocratie a besoin de médias indépendants.»

Selon cette évaluation, les émetteurs de la SSR ont diffusé en 2015 environ une œuvre sur quatre composée par un créateur musical suisse (proportion de musique suisse: 23%). La proportion moyenne de musique suisse diffusée sur les émetteurs privés financés par la publicité était de 12% seulement.

La comparaison du nombre de morceaux de musique fait apparaître une autre diffé-

rence essentielle: les auditeurs des émetteurs SSR ont pu apprécier en moyenne 14 044 morceaux différents durant l'année évaluée. Les programmes des chaînes de radio privées ont proposé durant la même année 3143 morceaux différents en moyenne, soit considérablement moins. En caricaturant à peine, on peut dire que sur les chaînes privées, seuls 9 morceaux différents sont proposés par jour, avec un système de rotation.

Dans l'intérêt de la musique suisse, NON à No Billag!

L'initiative populaire présentée sous le nom trompeur de «No Billag» a pour but la suppression totale de la redevance radio-TV. En réalité, les auteurs de l'initiative ne s'attaquent pas à l'entreprise Billag mais souhaitent l'inscription dans la Constitution fédérale de l'interdiction pour la Confédération de subventionner des émetteurs radio ou TV. L'acceptation de l'initiative impliquerait la suppression pure et simple du principe mentionné plus haut, à savoir la contribution de la radio et la télévision à l'épanouissement culturel et la prise en considération des particularités du pays, principe actuellement inscrit dans la Constitution fédérale.

Andrew Bond, Créateur de chansons pour enfants et de comédies musicales

«Les médias qui regardent avant tout le nombre de clics et la valeur actionnariale sont un réel danger pour nous tous! Et ce pour toutes sortes de raisons.»

Dans un monde composé exclusivement de radio et TV purement commerciale, les émetteurs seraient forcément tributaires des recettes publicitaires. Les chiffres actuels relatifs à la proportion de musique suisse diffusée et au nombre d'œuvres donnent une idée des conséquences que pourrait avoir une telle orientation économique sur le contenu des programmes. Dans l'intérêt de la création musicale d'ici et de la diversité culturelle, il est clair qu'il faut refuser résolument la suppression des contributions solidaires en faveur des médias de service public.

Des évaluations complètes de la proportion d'œuvres SUISA diffusées aussi bien dans les émissions de radio de la SSR que dans les émissions des radios privées sous:

www.suisa.ch/hit-parades

TIRÉ DE suisa.ch/fr/pleins-feux-sur



Peter Reber, musicien

«Bien entendu, nous avons besoin de médias privés, mais il nous faut aussi une SRG SSR indépendante et forte qui s'engage pour le pays et non pour tel ou tel actionnaire. Si l'initiative No Billag devait être acceptée, ce serait désastreux pour la Suisse. Donc il faut absolument voter NON!»

NON à No Billag – Campagnes contre l'initiative populaire

Une collecte de signatures a été lancée parmi les créateurs culturels du pays avec comme slogan «No Billag – No Culture», pour un appel à se positionner ensemble contre l'initiative No Billag et pour une Suisse tenant compte de la diversité culturelle. L'appel est coordonné par la Coopérative des artistes interprètes (SIG) et par Swissperform et est soutenu par de nombreux représentants du domaine culturel tels que SUISA, l'Association des Musiciens Suisses, le Conseil Suisse de la Musique et de nombreux autres. Au début janvier, les créateurs culturels sont intervenus publiquement pour faire connaître leur appel commun. Il est encore possible de signer l'appel:

www.no-culture.ch

Il existe un autre projet contre l'initiative, issu du milieu des cinéastes et des musiciens. Il s'agit de la campagne «#clap4culture»:

www.clap4culture.ch

Les milieux culturels ne sont pas les seuls à s'organiser contre l'initiative. Des campagnes sont menées par différents comités et différentes institutions, en faveur d'un NON à No Billag le 4 mars 2018:

NON à No Billag, Association contre la disparition des radios et TV

non-nobillag.ch

Médias pour tous, association médias pour tous mfa-mpt.ch

Amici della RSI, Associazione Amici della RSI amicirsi.ch

Salviamo la RSI, Pagina indipendente per la difesa del pluralismo svizzero dei media www.facebook.com/salviamoLaRSI

No Billag No Svizzera, Comitato No Billag No Svizzera nobillag-nosvizzera.ch

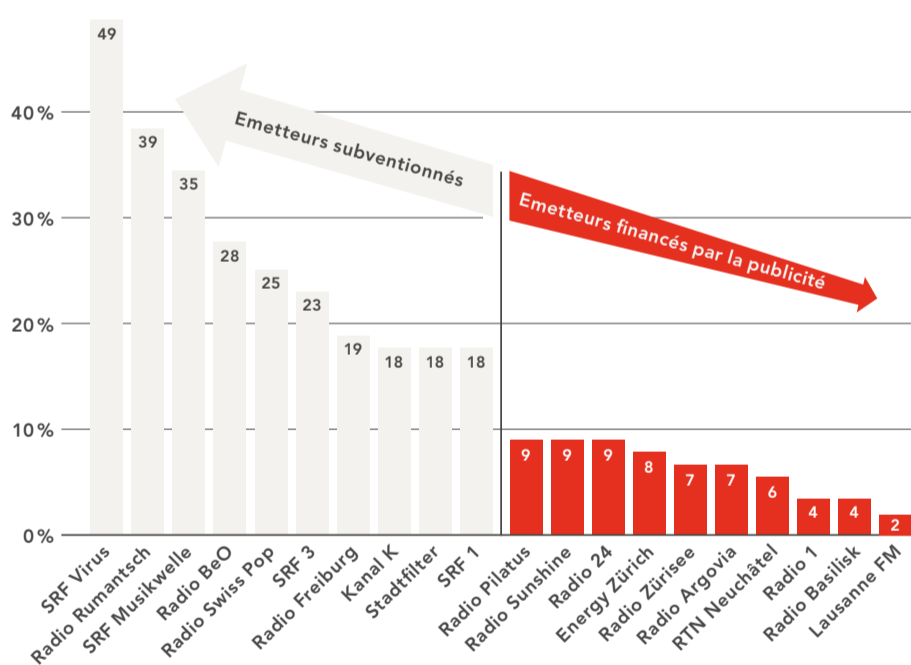
Nein zu No Billag, Initiative der Unikom-Radios und anderen nein-zu-nobillag.ch

Nonobillag.ch, Interessensgemeinschaft «NEIN zu No-Billag» nonobillag.ch

Sendeschluss? Nein!, Verein «Nein zum Sendeschluss» sendeschluss-nein.ch

Operation Libero, Nein zum Anschlag auf unsere Demokratie nobillag.operation-libero.ch

Proportion d'œuvres de membres SUISA diffusées en 2016 (en %) (SOURCE: SUISA)



Proportion de musique suisse et diversité des programmes des émetteurs radio suisses (évaluation de 2015)

(SOURCE: SWISSPERFORM)

Emetteur SSR	Proportion de musique CH dans programme musical global (en %)	Nombre de morceaux de musique	Emetteurs privés	Proportion de musique CH dans programme musical global (en %)	Nombre de morceaux de musique
SRF MW	40,31	28 978	Radio 24	12,16	2320
Swiss Classic	37,38	4007	Argovia	10,25	2669
Swiss Jazz	21,07	10 645	Sunshine	11,75	1746
Virus	57,60	8206	Central	16,32	6885
Swiss Pop	36,78	4929	Zürichsee	10,45	4319
SRF 3	21,25	13 702	Pilatus	11,32	2389
SRF 2	8,22	16 826	Energy Zürich		1670
SRF 1	16,95	12 189			
Rete Uno	7,45	8600			
Rete Due	8,99	18 335			
Rete Tre	14,73	14 209			
RTR	37,23	18 176			
RTS 1	6,25	12 728			
RTS 2	14,28	27 075			
RTS 3	20,89	19 220			
Option Musique	12,81	6881			
Totale		224 706			21 998
Moyenne	22,64	14 044		12,04	3143

PHOTOS: LÉONARD GOGNIAT DR; MARK KELLY BY SARAH VEZ; ZENO GABAGLIO BY CORRIERE DEL TICINO; GOTTHARD BY MARTIN HÄUSLER; PETER REBER BY ERICH HENSLER

La répartition des recettes provenant des utilisations sur Internet



SUISA modifie ses clés de répartition pour les recettes provenant du streaming et des téléchargements.

De nouvelles clés de répartition seront appliquées pour la répartition des recettes provenant des utilisations sur Internet (offres «on demand» audio et vidéo). Pour le téléchargement, la clé de répartition suivante sera appliquée: 25% pour les droits d'exécution et 75% pour les droits de reproduction. Pour le streaming, elle sera de 75% pour les droits d'exécution et 25% pour les droits de reproduction.

TEXTE Irène Philipp Zibold

Depuis de nombreuses années, les auteurs et les éditeurs conviennent chacun de leur côté de la répartition des recettes online entre les droits d'exécution et d'émission d'une part et les droits de reproduction d'autre part. En conséquence, SUISA a prévu dans son règlement de répartition des clés différentes pour les deux catégories d'ayants droit susmentionnées.

Dorénavant, il n'est plus possible de convenir d'une clé de répartition entre parties au contrat. Les recettes provenant des utilisations en ligne sont réparties entre les droits d'exécution et les droits de reproduction (cf. chiffre 2.1.2 du règlement de répartition).

Jusqu'à présent, SUISA répartissait le 100% des recettes provenant du streaming au bénéfice des droits d'exécution et 100% de celles provenant du téléchargement au crédit des droits de reproduction. Cette façon de procéder plaçait toutefois SUISA dans une position particulière sur le plan international et ne correspondait plus aux évolutions du domaine online.

Nouvelles clés de répartition pour le téléchargement et le streaming

En plus de s'intéresser aux règles appliquées à l'étranger, les clés de répartition ont également été établies en tenant compte des aspects techniques. Derrière la mise à disposition d'une œuvre, il y a sa reproduction sur le ser-

veur du prestataire, la transmission de la copie aux consommateurs ainsi que la restitution, avec enregistrement éventuel, sur l'appareil récepteur des consommateurs.

Lors des discussions au sein des différents organes (Commission de Répartition et des œuvres et Conseil), différents points de vue se sont exprimés. Dans quelle mesure faut-il, dans le cas du streaming, prendre en considération l'aspect de fugacité de la reproduction provisoire ou répétitif de la restitution d'une œuvre? Dans quelle proportion ces aspects doivent-ils être déterminants?

Enfin, la subdivision suivante a été décidée:

- **Téléchargement:** les recettes sont affectées pour 25% aux droits d'exécution et pour 75% aux droits de reproduction.
- **Streams:** les recettes sont affectées pour 75% aux droits d'exécution et pour 25% aux droits de reproduction.

Répartition des recettes provenant de la vidéo à la demande (VoD)

Les règles relatives à la répartition des recettes provenant de la vidéo à la demande (VoD) ont également été adaptées. Elles seront dorénavant réparties de manière analogue à ce qui se fait pour le téléchargement et le streaming, «par dossier» (par œuvres). Auparavant, les recettes provenant de la VoD étaient ajoutées à celles relatives aux émissions TV à péage. Ce changement permettra, là aussi, de répartir les recettes de manière encore plus précise et ciblée.

Informations complémentaires sur le règlement de répartition de SUISA: www.suisa.ch/reglementderepartition

TIRÉ DE suisablog.ch/fr/bon-a-savoir

Perspectives pour 2018

A la fin de l'année, les conditions-cadres pour l'exercice suivant sont fixées lors des séances des diverses Commissions et du Conseil de SUISA. En décembre 2017, les séances du Conseil ont porté sur les questions de budgets, de taux de frais, de postes de frais, de feuille de route, de politique, etc. Pour la première fois dans l'histoire de SUISA, deux budgets ont été présentés au Conseil lors de la séance de décembre: celui de la coopérative SUISA et celui du groupe, qui comprend, outre la maison mère, la filiale de SUISA Digital Licensing. De plus, la coopérative participe à hauteur de 50% à Mint Digital Services AG. Une légère hausse des droits d'exécution et d'émission et une poursuite de la baisse des droits de reproduction sont escomptées. Par rapport au budget 2017, les droits à rémunération devraient augmenter fortement. Le chiffre d'affaires total budgétisé pour 2018 s'élève à 151,9 millions de francs. Le montant prévu des recettes provenant de la gestion des droits d'auteurs en Suisse est de 136,6 millions de francs. Les produits nets prévus provenant de l'étranger se montent à 11 millions de francs. 4,3 millions de francs de recettes annexes devraient également contribuer à la performance globale. (dz)

ARTICLE COMPLET suisablog.ch/fr/interne

Envoi des décomptes

Grâce à la section «Mon compte» protégée par mot de passe, nos membres peuvent consulter quand bon leur semble leurs décomptes et les montants de ces derniers. De nombreux membres nous ont demandé de mettre un terme aux envois postaux. Nous avons tenu compte de cette volonté et offrons désormais la possibilité de renoncer aux envois par courrier. Avec le quatrième décompte trimestriel du 15 décembre 2017, les utilisateurs de «Mon compte» ont été personnellement informés pour la première fois du fait qu'un nouveau décompte était disponible et pouvait être téléchargé dans «Mon compte». Près de la moitié de tous les auteurs et éditeurs pour qui un décompte avait été généré ont reçu un e-mail d'information et ont pu consulter le décompte directement dans «Mon compte». Nous essayons de contacter les membres qui n'ont pas reçu l'e-mail d'information. Par conséquent, pensez à toujours nous communiquer tout changement d'adresse e-mail dans les plus brefs délais. (ck)

Souhaitez-vous vous aussi être informé-e dès qu'un nouveau décompte est disponible? Utilisez le lien suivant pour demander un accès à votre compte personnel:

www.suisa.ch/mon-compte

ARTICLE COMPLET suisablog.ch/fr/interne

PLEINS FEUX SUR ...

Droit d'auteur: les auteurs et éditeurs doivent pouvoir mieux profiter de l'utilisation en ligne



La loi sur le droit d'auteur nécessite au plus vite des réglementations relatives à l'utilisation en ligne d'œuvres protégées par le droit d'auteur.

Le Conseil fédéral a adopté le message relatif à la nouvelle loi sur le droit d'auteur. SUISA est globalement satisfaite de cette version de la loi.

TEXTE Andreas Wegelin

Beaucoup de créateurs culturels, d'associations d'utilisateurs et d'autres parties prenantes seront soulagés par la version actuelle de la loi sur le droit d'auteur: le texte de loi est une avancée majeure par rapport au projet lacunaire que le Conseil fédéral avait présenté fin 2015 et qui avait été critiqué par presque tous les groupes d'intérêt. Résultat: un nombre record de plus de 1200

prises de position jusqu'en mars 2016 et la réactivation du groupe de travail sur le droit d'auteur AGUR12 II. Le groupe de travail a visiblement fait du bon travail: en effet, les propositions du groupe de travail ont largement été reprises dans la version actuelle. Il incombe à présent au Parlement d'ouvrir la voie à une version moderne de la loi sur le droit d'auteur. SUISA et les autres sociétés suisses de gestion soutiennent le compromis.

Bien au contraire, le plus gros problème de la numérisation pour les créateurs culturels reste toujours irrésolu: les œuvres protégées sont aujourd'hui plus que jamais utilisées dans des vidéos, des textes, des photos et des données musicales sur Internet. Seules quelques grandes sociétés Internet profitent de cette utilisation.

L'UE engage depuis longtemps déjà un débat sur le transfert de valeur («Transfer of Value») sur Internet. Il est grand temps que cette discussion ait également lieu en Suisse. Il est urgent de prendre des mesures qui mettent un terme au transfert de la création de valeur des auteurs et qui évitent aux créateurs culturels d'être insidieusement déposés. Les plateformes de réseaux sociaux, les agrégateurs et les moteurs de recherche devront être contraints à indemniser les œuvres qui passent par leur plateforme technique.

ARTICLE COMPLET suisablog.ch/fr/pleins-feux-sur

Les dates de décomptes 2018 de SUIISA, avec une nouveauté



PHOTO: DENIS NATA / SHUTTERSTOCK.COM

En tout temps une bonne vue d'ensemble de ses droits d'auteur: les membres SUIISA ont accès à leurs décomptes en ligne, de manière simple, par le biais du portail «Mon compte».

Pour 2018, SUIISA maintient le système actuel de dates de décomptes, qui comprend principalement quatre décomptes trimestriels répartis sur l'année, ainsi que différents décomptes annexes. A partir du second semestre 2018, le décompte de l'étranger passera à un rythme trimestriel.

TEXTE Wolfgang Rudigier et Manu Leuenberger

En 2018, le premier décompte de l'étranger aura lieu comme d'habitude à fin mai. Dès le 2^e semestre, on passera à un système trimestriel, avec pour conséquence que le décompte de novembre tel qu'on le connaissait sera remplacé par deux dates, en septembre et en décembre.

Une autre amélioration concernant les décomptes de l'étranger a déjà été introduite avec succès en novembre 2017: au moyen d'une nouvelle application, il est désormais possible de déterminer les différents types d'utilisation des œuvres (p.ex. live, radio, TV, supports sonores, téléchargement, streaming, etc.). De même, de nouveaux détails relatifs à l'utilisation (p.ex. fournisseur online, émetteur radio, etc.) sont visibles. Il faut évidemment pour cela que ces indications soient transmises à SUIISA par la société-sœur concernée.

Informations complémentaires sur les décomptes SUIISA: www.suisa.ch/decomptes

TIRÉ DE suisa.ch/fr/bon-a-savoir

MEMBRES

L'homme de l'ombre du rock en dialecte

C'est de sa plume que sont nés les hits suisses rendus avant tout célèbres par Polo Hofer. Hanery Amman nous a quittés à l'âge de 65 ans. Lorsqu'on l'interrogeait sur ses rêves, Hanery Amman avait toujours la même réponse: l'espoir de faire de la musique jusqu'à son dernier souffle. Ce souhait a été exaucé, même si la vie n'a pas toujours été juste avec lui et qu'il a régulièrement été confronté à des situations difficiles ou décevantes. Il a cependant pu faire jusqu'au bout ce qu'il aimait le plus – de la musique.

Sa carrière musicale démarre très tôt. A l'école, il joue du banjo et du ukulélé. Mais ce piano, l'instrument qui va décider du destin de Hanspeter «Hanery» Amman, trône déjà dans la salle de musique de l'établissement. Ce qu'il a publié est inscrit dans la mémoire

à long terme de la musique en dialecte allemandique suisse. Jusqu'au bout, il a travaillé sur un album instrumental qu'il espérait terminer avant sa mort. Ce vœu n'aura pas été exaucé. Hanery Amman est décédé dans la nuit du Nouvel An à l'âge de 65 ans, entouré des siens.

Comme il le chantait si bien sur son album «Solitaire»: «U we de mensch, die Wält göng under, de si d Stärne geng no da (Et si tu penses que le monde s'écroule, les étoiles sont quand même toujours là – NdT)». Une nouvelle étoile brille maintenant au firmament. (Ane Hebeisen)

www.haneryamman.ch

ARTICLE COMPLET suisablog.ch/fr/membres

Vue d'ensemble des dates de décompte 2018 de SUIISA

Décompte	Dates
Décompte trimestriel 2018-1	15.03.2018
Droits d'exécution Suisse, tarifs: D, K, Z (3 ^e trimestre 2017)	
Droits d'émission Suisse, tarif: A (SSR radio & TV 3 ^e trimestre 2017)	
Droits de reproduction, tarifs: PA, PI, PN, VI, VN (3 ^e trimestre 2017)	
Droits de reproduction, en ligne (téléchargements et streaming)	
Décompte complémentaire 2018, 1^{re} partie	Fin mars
Décomptes provenant de l'étranger: droits d'exécution, d'émission et de reproduction 2018, 1 ^{re} partie	Fin mai
Décompte trimestriel 2018-2	15.06.2018
Droits d'exécution Suisse, tarifs: B, C, D, E, H, Hb, HV, K, Z (2017)	
Droits d'émission Suisse, tarif: A (SSR radio & TV 4 ^e trimestre 2017)	
Droits d'émission Suisse, tarif: A (SSR spots publicitaires 2017)	
Droits d'émission Suisse, tarifs: S, Y (2017)	
Droits de reproduction, tarifs: PA, PI, PN, VI, VN (4 ^e trimestre 2017)	
Droits de reproduction, licences centralisées (2 ^e semestre 2017)	
Droits de reproduction, en ligne (téléchargements et streaming)	
Prévoyance des éditeurs	Début juillet
Rentes des auteurs	Mi-juillet
Décompte trimestriel 2018-3	15.09.2018
Droits d'exécution Suisse, tarifs: D, K, Z (1 ^{er} trimestre 2018)	
Droits d'émission Suisse, tarif: A (SSR radio & TV 1 ^{er} trimestre 2018)	
Fenêtres publicitaires (2016)	
Droits de reproduction, tarifs: PA, PI, PN, VI, VN (1 ^{er} trimestre 2018)	
Droits de reproduction, en ligne (téléchargements et streaming)	
Décomptes de l'étranger: droits d'exécution, d'émission et de reproduction 2018, 2 ^e partie	Mi-septembre
Redevance sur les supports vierges (TC4), décompte 2018	Mi-septembre
Réseaux câblés: part des sous-éditeurs, décompte 2018	Mi-septembre
Décompte complémentaire 2018, 2 ^e décompte	Fin septembre
Décompte droits de réenregistrement, 2018	Fin octobre
Décompte trimestriel 2018-4	15.12.2018
Droits d'exécution Suisse, tarifs: D, K, Z (2 ^e trimestre 2018)	
Droits d'émission Suisse, tarif: A (SSR radio & TV 2 ^e trimestre 2018)	
Droits de reproduction, tarifs: PA, PI, PN, VI, VN (2 ^e trimestre 2018)	
Droits de reproduction, licences centralisées (1 ^{er} semestre 2018)	
Droits de reproduction, en ligne (téléchargements et streaming)	
Décomptes de l'étranger: droits d'exécution, d'émission et de reproduction 2018, 3 ^e partie	Mi-décembre

DIVERS

CEC: franc succès du camp suisse de composition de chansons

«Secrets and Lies» de Chiara Dubey, «Compass» d'Alejandro Reyes, «Stones» de ZIBBZ et «Kiss Me», titre interprété par Naeman: pas moins de quatre des six chansons écrites pour la finale de la contribution suisse au CEC 2018 ont vu le jour grâce au camp de composition de chansons qui a eu lieu du 23 au 25 août 2017 dans les Powerplay Studios à Maur (ZH). Le camp a été organisé par SUIISA, en collaboration avec Pele Loriano Productions. Durant le camp, qui a duré trois jours, 25 artistes répartis en équipes de trois à cinq personnes ont composé 18 morceaux. C'est la première fois en Suisse qu'un camp de composition de ce genre a lieu pour le compte du CEC. (eri / gt)

ARTICLE COMPLET suisablog.ch/fr/divers

IMPRESSUM

Edition SUIISA, Coopérative des auteurs et éditeurs de musique

Rédacteur en chef Manu Leuenberger (lem)
Comité de rédaction Ane Hebeisen, Andreas Wegelin (aw), Dora Zeller (dz), Irène Philipp Ziebold (ip), Claudia Kempf (ck), Wolfgang Rudigier (wr), Erika Weibel (eri), Giorgio Tebaldi (gt)
Traductions Yves Schmutz, Supertext AG

Design www.crafft.ch
Impression Schellenberg Druck AG, Pfäffikon
Tirage 9500 Ex.

